



Objet : Mise en place des commissions thématiques

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle que à l'assemblée les règles suivantes :

- La communauté de communes peut décider de constituer des commissions tout au long du mandat sur tout sujet intéressant la CCLA,
- Celles-ci n'ont pas pouvoir de décision et émettent des avis ou formulent des propositions,
- Le Président de l'EPCI est le président de droit des commissions,
- Chaque commissions désignera en son sein un vice-président qui pourra convoquer et présider la commission ;

Précise que :

- > Les commissions sont composées :
 - de membres élus au sein du conseil communautaire,
 - de membres des conseils municipaux qui en font la demande.
- > Les commissions ne sont pas publiques,
- > Elles peuvent associer ponctuellement, des personnes qualifiées afin de pouvoir travailler certains dossiers ou projets ;

Propose à l'assemblée, de mettre en place les commissions suivantes :

- > Commission « Social »,
- > Commission « Economie & Tourisme »,
- > Commission « Agriculture »,
- > Commission « Lac & Environnement »,
- > Commission « Déchets »,
- > Commission « Assainissement »,
- > Commission « Mobilités & Transition énergétique »,
- > Commission « Urbanisme »,
- > Commission « Culture »,
- > Commission « Sport »,
- > Commission « Mutualisation scolaire » ;

Précise que les volets « finances », « communication » et « projet de territoire », seront directement traités par le Bureau ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE la liste des commissions thématiques de la CCLA ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet et à signer toute pièce s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY